

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 55 (1914), p. 413-418

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1914__55__413_0

© Société de statistique de Paris, 1914, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 10. — OCTOBRE 1914

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1914

SOMMAIRE. — Ouverture de la séance par M. Huber, président. — Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin. — Allocution du président. — Vote d'une adresse aux Sociétés et Conseils de statistique des nations amies et alliées de la France. — Correspondance et présentation d'ouvrages. — Communications de M. Meuriot : 1° sur la Société de Statistique pendant la guerre de 1870-1871, 2° sur la population d'origine allemande en Alsace-Lorraine. — Discussion : MM. D. Bellet et Yves Guyot. — Communication de M. le D^r Chervin sur les nationalités dans l'Empire austro-hongrois. — Discussion : MM. Yves Guyot, J. Bertillon, Meuriot, Huber. — Fixation de la prochaine séance.

La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de M. HUBER, qui présente les excuses de M. Barriol, secrétaire général, retenu à Lyon. M. Meuriot, membre du Conseil, remplace M. Barriol au bureau.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin est adopté sans observation.

Dans une allocution émue, M. le PRÉSIDENT évoque la crise que traverse la France, et, avec elle, l'Europe et le monde civilisé.

Il rappelle l'odieuse violation de la neutralité belge, l'invasion brutale de la France mais aussi la résistance héroïque de nos armées, de celle des alliés, auxquelles il adresse, au nom de la Société, l'hommage de notre admiration et de notre reconnaissance.

La guerre, qui entraîne tant de deuils glorieux, mais douloureux, n'a pas épargné les membres de la Société de Statistique; trois d'entre eux, M. Desroys du Roure et Doumer et M. Cadoux, anciens présidents, ont perdu, les deux premiers un de leurs fils, le dernier son gendre, tombés au champ d'honneur. Le fils de notre secrétaire par intérim, M. Meuriot, a été grièvement blessé. Au nom de la Société, M. le PRÉSIDENT prie MM. Desroys du Roure, Doumer, Cadoux et Meuriot, d'agréer l'expression de ses vives et sympathiques condoléances.

M. le PRÉSIDENT salue ensuite au nom de la Société ceux de nos collègues qui ont été blessés : MM. Bunle, de Ville-Chabrolle, tous les deux statisticiens à la Statistique générale de la France. Sur la proposition de M. Raphaël-G. Lévy, il est décidé que M. le PRÉSIDENT écrira une lettre de félicitations aux blessés et les assurera des vives sympathies de la Société.

M. le PRÉSIDENT transmet les excuses de M. Matrat, trésorier, retenu par la maladie, de M. Lucien March, notre ancien président, capitaine d'artillerie à la Poudrerie du Bouchet, de M. Fernand Faure, qui ne pourra assister aux séances d'octobre et de novembre; M. Fernand Faure fait en effet partie du jury d'examens de droit du Caire.

Sur la proposition de M. Neymarck, l'assemblée décide d'envoyer une adresse de sympathie aux Sociétés de Statistique des nations amies et alliées de la France. Elle adopte à l'unanimité le texte suivant proposé par M. Malzac :

« La Société de Statistique de Paris adresse son cordial salut aux Sociétés et Conseils de Statistique des nations amies et alliées de la France, dont les armées réunies combattent pour la défense de la civilisation, de la liberté et de l'indépendance des peuples. »

M. le PRÉSIDENT donne ensuite la parole à M. MEURIOT pour la présentation des ouvrages reçus. Vu les circonstances, il n'y a que peu de chose à signaler. Outre les périodiques, la Société n'a reçu que deux ouvrages : deux volumes de statistique coloniale publiés par l'Office colonial et l'*Annuaire du Comité des Houillères*. M. le Secrétaire appelle l'attention de la Société sur cette publication où se trouvent des renseignements très utiles sur nos houillères et nos mines métalliques : distribution des exploitations, production, personnel, situation financière, institutions sociales créées par les Compagnies, etc.

La parole est ensuite donnée à M. P. Meuriot pour sa communication sur la population d'origine allemande en Alsace-Lorraine.

Avant d'aborder son sujet, M. MEURIOT demande à ses collègues la permission de leur dire quelques mots de la Société de Statistique de Paris pendant l'année terrible. Les séances se tenaient alors à 3 heures de l'après-midi au numéro 82 de la rue Richelieu et avaient lieu le premier samedi de chaque mois. A la fin de la séance du 2 juillet, le Président, M. H. Passy, annonce les vacances de la Société et donne rendez-vous à ses collègues pour le premier samedi de novembre. Ce devait être le 5 novembre. A cette date, Paris était assiégé depuis un mois et demi. La réunion eut lieu, comme de coutume, sous la présidence de M. Bertrand, un des vice-présidents, alors conseiller à la Cour de Paris. Dans cette séance, M. Legoyt, secrétaire *perpétuel*, fait part à l'assemblée de sa mise à la retraite comme directeur de la division de la Statistique générale et du remplacement de cette même division au ministère de l'Agriculture et du Commerce par un simple bureau. Quelles raisons donnait-on de cette suppression? Les publications statistiques étaient, disait-on, trop tardives et les différents ministères désiraient chacun établir leur statistique.

Parmi les membres présents, MM. Loua, Vacher et Lunier exprimèrent le regret de la mesure prise par le Gouvernement, mais aussi le vœu de voir rétablir la division de la Statistique, rattachée à un autre ministère, de préférence celui de l'Intérieur. Le 8, Lunier demandait aussi la création d'une commission centrale de Statistique; desideratum réalisé plus tard par l'institution du Conseil supérieur de Statistique.

Après cette séance du 5 novembre 1870, il n'y a plus dans notre *Journal* trace de procès-verbal avant le mois de mars 1872. En 1871 le *Journal* n'a point paru et les numéros de l'année suivante portent la double date 1871-1872. Le 2 mars 1872, la Société de Statistique tient séance sous la présidence de M. H. Passy, toujours un samedi et à 3 heures, mais dans un autre local, au Cercle des Sociétés savantes, au 62 de la rue des Petits-Champs. La Société ne quittait donc pas la rive droite. Mais alors la Société de Statistique était en pleine crise. Son effectif était tombé à une centaine de membres, au lieu de 157 en 1860; on se plaignait de la rareté des séances, du peu de membres qu'elles réunissaient.

Après une séance extraordinaire tenue le 18 mars, une commission fut élue

pour rédiger une modification des statuts. Adoptés le 4 mars 1872, ce sont eux qui régissent encore aujourd'hui la Société. Dorénavant le président de la Société était élu pour un an et non plus pour une durée indéterminée; il était assisté, non de quatre, mais de trois vice-présidents; le secrétaire général (et non plus perpétuel) était élu pour trois ans et il y avait un Conseil de la Société. La Société ne se répartissait plus en membres résidant à Paris et résidant dans les départements et à l'étranger, mais en trois catégories : titulaires, associés et correspondants. Le Conseil d'État approuva la modification des statuts, sauf sur un point : notre Compagnie dut s'appeler toujours Société de Statistique de Paris et non de la France comme on l'avait proposé. Le premier président élu pour un an fut M. Bertrand; la présidence d'honneur ayant été déferée à M. Passy. Le premier secrétaire général fut M. T. Loua que la plupart d'entre nous ont encore connu et à qui fut décerné notre médaille d'or en 1904. A côté de lui siégeait, comme secrétaire adjoint, notre cher et vénérable collègue M. Fléchet, présent à la séance de ce jour, membre de la Société depuis 1868. Avec lui, nous saluons, en terminant, les survivants de la période héroïque de la Société : nos deux doyens, MM. Rapin et Serret, élus en 1860, et M. Gimel, en 1869. Il y a plus de quarante ans s'était posée, comme aujourd'hui, la question de la bibliothèque. Elle n'émigre pas alors avec la Société, rue des Petits-Champs, mais elle fut recueillie par la « Faculté libre des Sciences politiques et économiques », que venait de fonder M. Émile Boutmy. Le transfert eut lieu le 1^{er} juin 1873, dans les locaux de la « Faculté », alors situés rue Turenne, 16.

M. MEURIOT passe ensuite à la communication qui figure à l'ordre du jour, soit la *population d'origine allemande en Alsace-Lorraine*.

Quand nous parlons de l'Alsace-Lorraine, dit M. Meuriot, une précaution primordiale s'impose à nous, si pénible qu'elle puisse être, c'est de distinguer parmi sa population les habitants d'origine germanique. L'occupation allemande a été fatalement suivie d'une immigration; quel a été le développement de cette immigration et quelle en est la distribution géographique, c'est ce que M. Meuriot se propose d'étudier.

En 1910, la population totale de l'Alsace-Lorraine (armée non comprise) était de près de 1.800.000 habitants : ils se répartissaient ainsi : 1.495.000 Alsaciens-Lorrains, 220.000 Allemands et 76.000 étrangers, soit une proportion respective de 83,4, 12,3 et 4,3 %. Nous appelons Allemands les nationaux (*Staatsangehörige*) des États de l'Empire autres que l'Alsace-Lorraine. Si l'on prenait le chiffre des Allemands nés dans le pays d'Empire, le total serait beaucoup moins élevé, seulement de 164.000. Mais ce nombre ne donnerait aucune idée de l'immigration allemande. Cette immigration s'est nécessairement développée depuis quarante ans. En 1875, on ne comptait en Alsace-Lorraine que 38.000 Allemands; ce total s'élève à 77.000 en 1880 et à 141.000 en 1890. Sa progression, de 1880 à 1890, était plus forte que celle de l'ensemble de la population. L'émigration, en effet, diminuait la population indigène; de 1.417.000 en 1880, elle s'abaissait à 1.358.000 âmes en 1890. Mais à partir de cette date, l'élément indigène reprend sa progression; il est aujourd'hui, comme on l'a dit plus haut, de 1.495.000 unités. L'élément germanique augmente toujours sans doute, puisqu'il était, en 1910, de 220.000 habitants au lieu de 175.000 en 1900; mais sa part, dans l'accroissement général de la population, a été de 30 % pendant la dernière décennie. Toutefois, M. Meuriot fait remarquer que ce total de 220.000 Allemands ne peut être regardé que comme un minimum; quels sont en effet parmi les descendants d'immigrés ou les immigrés eux-mêmes ceux qui ont pris l'indigénat alsacien? Il y a là un élément qui nous échappe. D'autre part, l'armée n'entre pas dans ces calculs; elle constituait un appoint considérable pour la population d'origine germanique. Enfin, il faut tenir compte de la population étrangère, dont le développement est sensible : de 46.000 unités en 1890, elle passe à 76.000

en 1900; la majorité constituée par l'élément italien. Parmi les Allemands immigrés, la plus forte part appartient au royaume de Prusse; au nombre de 120.000, les sujets prussiens représentent donc plus de moitié du total des immigrés ou vieux Allemands. Il y a ensuite 35.000 Bavaois et autant de Badois, et 15.000 Wurtembergeois, etc.

Quelle est maintenant la répartition géographique de la population immigrée? Des trois districts d'Alsace-Lorraine, c'est la Haute-Alsace qui compte le moins d'immigrés, seulement 31.000, soit 6 % de sa population totale. De cet effectif, les deux tiers résident dans le cercle de Mulhouse où leur proportion au total est de 11 %; ce taux est de 5 % à Colmar, mais très faible dans les autres cercles : Altkirch, Guebwiller, Ribeauvillé, Thann. Dans la Basse-Alsace, le total des Allemands est de 68.000, soit 10 % de la population du district. Plus des deux tiers appartiennent au seul cercle de Strasbourg-ville, où ils forment 30 % de la population. La proportion est encore de 6 à 7 % dans les cercles de Molsheim, Haguenau, Wissembourg, mais elle s'abaisse au-dessous de 3 % dans ceux de Saverne, Erstein et Schlestadt. C'est en Lorraine que se trouve la plus forte portion de l'immigration allemande, 121.000 habitants ou 20 % de la population totale. Le contingent des immigrés a plus que doublé depuis 1890 et cela s'explique par les progrès de l'industrie dans la région lorraine. La proportion de la population allemande est très élevée — de 3 à 5 % — dans les cercles de Château-Salins, Sarrebourg et Boulay. Elle atteint 10 % dans le cercle de Sarreguemines, 24 % dans ceux de Forbach et de Metz-campagne, 31 % dans celui de Thionville-Ouest et enfin 40 % dans le cercle de Metz-ville.

L'élément allemand se trouve surtout dans les villes. En 1910, on comptait, en Alsace-Lorraine, 48 localités de plus de 3.000 âmes avec une population globale de 670.000 habitants, dont 165.000 Allemands. Leur proportion au total est donc de 24,5 %, tandis que, dans le reste de la population, elle ne dépasse pas 5 %. Les trois quarts des immigrés allemands habitent les villes de plus de 3.000 âmes. Pour les quatre villes principales du pays, le rapport des Allemands à la population totale est le suivant : Metz, 41 %; Strasbourg, 30 %; Mulhouse, 14 %, et Colmar, 11 %. Les villes où la population immigrée s'est le plus développée sont les localités suburbaines de Metz, telles que Sablon et Montigny, où sa proportion est de moitié du total, et les agglomérations industrielles du cercle de Thionville-Ouest : Hayange, Grand-Moyeuvre, etc., etc.

Dans sa conclusion, M. Meuriot insiste sur l'importance de cette immigration allemande en Alsace-Lorraine et montre combien il est nécessaire pour nous, sous peine de graves déceptions, de distinguer cet élément germanique des Français d'Alsace-Lorraine demeurés fidèles à la mère-patrie.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Meuriot de sa communication et donne la parole à M. Yves Guyot.

M. Yves GUYOT demande si on ne peut connaître le classement professionnel des immigrés.

M. MEURIOT répond qu'il ne s'est pas occupé de la question, mais il est certain que la population immigrée se compose surtout, outre les fonctionnaires, de commerçants, d'industriels et d'ouvriers. Aussi l'élément allemand est-il très peu nombreux dans les régions purement agricoles.

M. Daniel BELLET pose une question sur la proportion des Alsaciens-Lorrains incorporés dans l'armée d'occupation.

M. MEURIOT répond que sur plus de 82.000 hommes (en 1910), cette armée ne renfermait pas plus de 6.000 soldats originaires d'Alsace-Lorraine.

M. le Président donne la parole à M. le D^r Chervin pour sa communication sur les nationalités dans l'Empire austro-hongrois.

M. le D^r CHERVIN montre d'abord tout ce qu'a de vague ce terme de nationalité, qu'on peut le prendre au point de vue soit ethnique, en considérant les races, soit linguistique. Ce dernier aspect est le plus accessible à la statistique;

c'est en général le seul critérium de distinction fourni par les recensements. Distinguer les races de la monarchie austro-hongroise revient donc à distinguer les langues parlées par la population.

M. Chervin prend comme point de départ de son exposé la division politique de la monarchie des Habsbourg. Dans l'Autriche ou la Cisleithanie (on dit officiellement : les pays et royaumes représentés au Reichsrath), la majorité appartient aux Allemands avec 9.950.000 habitants ou 35,58 % ; ils sont groupés dans les deux provinces de l'Autriche proprement dite, Salzbourg et Vorarlberg, le Tirol du Nord, partie de la Styrie, les régions de la Bohême voisines de l'Allemagne, partie de la Moravie et de la Silésie. L'élément slave est beaucoup plus nombreux, mais répartis en divers groupes : 1^o les Tchèques, au total de 6.436.000 ou 23,20 %, habitent la majeure partie de la Bohême, de la Moravie ; 2^o les Polonais, 4.968.000 ou 17,70 %, occupent toute la partie occidentale de la Galicie ; 3^o les Ruthènes, 3.518.000 ou 12,50 % ; la partie orientale et le nord de la Bukovine, le San, affluent de la Vistule, forment à peu près la ligne de démarcation de ces deux populations slaves, mais de religion différente, les Polonais étant catholiques latins, et les Ruthènes orthodoxes ; 4^o les Slovènes, 1.253.000 ou 4,4 %, sont surtout groupés dans la Carniole ; 5^o les Serbo-Croates, 783.000 ou 2,8 %, se trouvent sur le littoral de la Dalmatie. Les pays cisleithans renferment enfin deux populations néo-latines : 1^o Italiens et Ladins, 768.000 (0,9 %), dans le Tirol du Sud et dans l'Istrie (avec Trieste) ; 2^o les Roumains dans la partie méridionale de la Bukovine. Quant aux Magyars ou Hongrois, ils ne forment qu'une infime minorité dans la Cisleithanie, 11.000 âmes à peine.

Dans les pays de la Couronne de Hongrie, l'élément magyar a la majorité avec 10.050.000 sujets, soit 48,1 % ; il est donc supérieur à l'élément allemand dans les pays autrichiens. Les Magyars occupent toute la plaine du Danube et de la Tizza moyenne. Le groupe le plus important, après eux, est constitué par les Roumains au nombre de 2.950.000 ou 14,1 % ; ils sont groupés dans le banat de Temesvar et la Transylvanie, région limitrophe de la Bukovine et du royaume de Roumanie. Les Allemands viennent ensuite avec un effectif de 2.037.000 ou 9,8 % ; on les trouve fort disséminés, mais nombreux surtout dans l'ouest de la Hongrie et en Transylvanie.

La race slave comprend : 1^o les Slovaques, 1.968.000, 9,4 %, dans le nord-ouest de la Hongrie ; 2^o les Croates, 1.833.000 ou 8,8 %, dans la Croatie ; 3^o les Serbes, 1.106.000, 5,3 %, dans l'Esclavonie, notamment ; 4^o les Ruthènes, 473.000, 2,3 %, dans le nord-est de la Hongrie, pays voisin de la Bukovine. Enfin, 470.000 habitants du royaume de Hongrie parlent d'autres langues telles que le polonais, par exemple.

Cette diversité vraiment incroyable des idiomes explique, conclut M. Chervin, les difficultés politiques de la monarchie austro-hongroise, et le grave problème qu'elle peut soulever, dans l'état de l'Europe, aujourd'hui et surtout demain.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Chervin de son intéressante étude et donne la parole à M. Yves Guyot.

M. YVES GUYOT fait observer tout l'abus que l'on fait du mot de race. En réalité, la question ici est toute politique, les différents groupements linguistiques de la monarchie luttant tous pour la domination. Les deux éléments actuellement prépondérants ne doivent leur supériorité qu'à la majorité factice que le système électoral leur attribue dans les Parlements de la double monarchie.

M. BERTILLON note la complexité du problème, tel qu'il se pose dans l'Autriche-Hongrie. Dans certaines régions, les diverses nationalités se pénètrent au point que, dans un même village, parfois dans une même ferme, on rencontre des représentants de plusieurs races. De plus, pour expliquer la prédominance de certaines nationalités, il faut tenir compte des facteurs social et intellectuel. En Bohême, par exemple, la population allemande est plus riche que la popu-

lation tchèque; dans la Dalmatie, les Serbo-Croates sont moins éclairés que les Italiens.

M. Meuriot dit ensuite que l'hégémonie des Allemands et des Magyars s'explique, de part et d'autre, par une raison géographique : dans les deux parties de la monarchie, ils forment sans doute une minorité, mais situés les uns et les autres au centre, ils séparent les groupes allogènes et rendent plus difficile leur union. D'après le pacte de 1867, Allemands et Hongrois se sont attribué la domination sur les autres populations : ils se sont entendus, suivant le mot insolent de Beust, pour garder chacun leurs hordes.

M. le PRÉSIDENT rappelle que, dans une communication récente; M. Cadoux avait signalé à la Société une brochure de M. Ghikas; ce dernier espérait trouver dans une statistique établie sous un contrôle international, les bases d'une solution équitable du conflit des Balkans.

Les statistiques présentées et commentées par M. le D^r Chervin montrent que le problème des nationalités est presque aussi complexe dans l'Empire austro-hongrois que dans la péninsule balkanique.

Personne ne demandant plus la parole, M. le Président remercie les personnes ayant pris part à la discussion.

A l'ordre du jour de la prochaine séance, fixée au 18 novembre, est inscrite une communication de M. MALZAC sur les *élections législatives de 1914 : statistique générale et par groupes parlementaires*.

La séance est levée à 18^h 15.

Pour le Secrétaire général,
Paul MEURIOT.

Le Président,
Michel HUBER.
